

[lisulf.html](#) SF03x  
précédent [SF053](#)  
suivant sera SF03x

# Science et Francophonie

Octobre 2016 No 054

Paraissant le 4 novembre 2016

Version du 4 novembre 2016

Rédacteur en chef Pierre Demers. Science et Francophonie paraît en ligne.

Dépôt légal volontaire à la BaNQ.

Paraît sous l'autorité de la LISULF. Ligue Internationale des Scientifiques pour l'Usage de la Langue Française.

Générique, cotisation. Voyez [SF052](#).

Adresse pour soumettre un article : [pierre.demers@lisulf.quebec](mailto:pierre.demers@lisulf.quebec),

[Référence ARC](#).

LIGUE INTERNATIONALE DES SCIENTIFIQUES POUR L'USAGE DE LA LANGUE FRANCAISE

Enregistrée 1981-01-01 MONTREAL QC

INSN.0825.9879. Éditions Pierre Demers PPD.

**Science et Francophonie. Contenu du No 054, octobre 2016, paraissant le 15 novembre 2016.**

*Octobre 2016 No 054.*

Vers l'indépendance.

**SF054\*Y-a-t-il 3 moyens d'accéder, ou 4?**

Gilbert Paquette, Pierre Demers, Jacques Parizeau.

Brève analyse de Pierre Demers. Le français? Le Québec? L'exemplarité.

**\*\*De l'arabe à l'anglais.**

**SF054\*\*Les langues de la découverte en mathématiques.**

Selon Cédric Villani, Directeur de l'Institut Henri-Poincaré.

Une analyse de Pierre Demers. Le français? Le Québec? L'exemplarité.

**\*\*\*SF054 Votre cotisation 2016.**

**SF054\*\*\*Grande campagne de cotisations.**

LISULF.

**\*\*\*\*Depuis SF024, le 281XI2012, ici SF054 en X 2016.**

**SF054\*\*\*\*La dette de l'Ontario envers le Québec, la LISULF a publié .**

Plusieurs auteurs et Pierre Demers.

La dette de l'Ontario envers le Québec. Deux arbitrages déjà. Bisbille. Nécessité d'un 3e arbitrage en 2016?

**SF054\*\*\*\*\*Contribution de Michel Stewart et critique de Louis Gill, commentaire de Richard Le Hir.**

Michel Stewart, Louis Gill et Richard Le Hir.

**PV\*\*\*\*\* \* Réunion du mercredi 31 août 2016.**

René-Marcel Sauvé.

.PV

RévocationPV.

**PV\*\*\*\*\* \* Dons de la LISULF. CJN, FLF.**

*Problèmes d'informatique! Votre indulgence.*

- 30 - -----O-----

-----O-----

Vers l'indépendance.

**SF054\*Y-a-t-il 3 moyens d'accéder, ou 4?**

**Gilbert Paquette, Pierre Demers, Jacques Parizeau.**

**Brève analyse de Pierre Demers. Le français? Le Québec? L'exemplarité.**

*"dénouer démocratiquement les impasses politiques comme celle que vit le Québec. Jacques Parizeau avait l'habitude d'expliquer qu'il y a trois façons pour un peuple d'acquérir son indépendance : par les armes, ce que nous rejetons vigoureusement, par une élection ou par un référendum. Quiconque refuse toutes ces options ne peut prétendre être un indépendantiste sérieux."*

Collègue Gilbert Paquette,

Ci-dessus, voilà ce que je trouve de votre plume dans le site de Vigile d'aujourd'hui 14IX2016.

Je trouverais à critiquer et à ajouter.

**Les armes. J'ajoute.**

Tout état se doit d'avoir une force armée pour faire respecter sa loi. Le Canada a créé au Québec des enclaves armées et sans tirer un coup, année après année il réussit à tirer des impôts etc. Une armée québécoise au Québec s'il vous plaît. Pas d'armée du Canada au Québec. Alors l'indépendance paraîtra naturelle. - Dans le contexte tout anglais aux alentours, la bonne entente entre états-majors avec ces alentours est une nécessité de soi. L'Armée Québécoise aura une vocation internationale -Le Québec est présentement pourvu de forces armées, polices et Sûreté du Québec. Réf. 1.

**Élection ou référendum. Je critique.**

Dans un monde parfait, comme le dit l'Humanité, ... Le seul fait qu'on veuille le changer affirme qu'il est imparfait, devenu intolérable et ridicule. La passé à l'appui, on sait que les forces de l'argent sont à l'affût. Patrimoine canadien est vigilant et sa caisse est occulte sous des dehors de bienfaisance. Elles ont démontré leur efficacité en bloquant le règlement de la dette de l'Ontario envers le Québec pendant 149 ans et en favorisant l'émigration massive des Québécois entre 1850 et 1930 aux États-Unis en même temps qu'une immigration hostile officielle incontrôlable, perpétuelle.

Devons-nous conclure: «Tout est perdu, aucun espoir n'est possible, il ne nous reste qu'à attendre notre disparition totale, graduelle et sans douleur... Attendons. »?

**J'ajoute plutôt...**

Car il y a une 4e option, que Parizeau avait pourtant devant lui en 1995. Dès 1982, le Québec, par un acte de son Assemblée nationale, a refusé, sur le champ, le Canada 1982, et ne s'est jamais dédit.

De plus, le Canada 1982 affirme la liberté d'association, applicable en tout premier lieu au Québec, qu'on ne peut donc contraindre à s'associer.

Voyez la base de ce Canada 1982. Réf. 2039. Le texte du parlement du Royaume-Uni, tel que voulu par la Reine. Réf. 2.

### Références.

Réf. 1. Sureté du Québec surtout connue pour son activité routière. <https://pbs.twimg.com/media/Ctm3otvWIAAaQnG.jpg>

Réf. 2. Réf. 2039. Voilà le texte du parlement du Royaume-Uni, tel que voulu par la Reine.

6) « Le Canada se compose maintenant de dix provinces (l'Ontario, le Québec, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, le Manitoba, la Colombie-Britannique, l'Île-du-Prince-Édouard, l'Alberta, la Saskatchewan et Terre-Neuve-et-Labrador) et de trois territoires (le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut). » Voulu par la Reine, pas par le peuple

<http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/Const/page-18.html - f80>

30 - -----O-----

-----O-----

**\*\*De l'arabe à l'anglais.**

## **SF054\*\* Les langues de la découverte en mathématiques.**

**Selon Cédric Villani, Directeur de l'Institut Henri-Poincaré.  
Une analyse de Pierre Demers. Le français? Le Québec? L'exemplarité.**

### **Je recommande...**

Merci à Antony Vincent de l'Université Laval, qui m'a signalé comme suit.

Le 18 sept. 2016 à 11:11, Antony Vincent <antony.vincent.1@ulaval.ca> a écrit :

J'ai lu aujourd'hui une petite chronique intéressante du professeur Villani (médaillé Fields) sur la langue en science, plus particulièrement sur l'évolution du français comme langue de la communication scientifique. Voici le lien:

<http://images.math.cnrs.fr/La-langue-de-chez-nous.html>

Je la recommande à la lecture des lecteurs. Cependant...

### **...En mathématiques.**

Seulement.

### **...Le français? Québec libre!**

L'exposé est objectif et non promotionnel. À peine mention de l'aspect exemplarité pour les autres domaines de l'activité intellectuelle et sociale. Si tous les créateurs en science en France se décidaient à tout publier en français, ce serait un argument irrésistible en faveur de la libération du Québec. C'est la thèse de la LISULF.

### ...Le Québec?

L'expression Québec est absente, de même celle Canada.

### ...L'adresse.

L'Institut Henri-Poincaré dans le Quartier Latin fut accueillant pour moi dans le passé, puisque je m'y suis rendu plusieurs fois pour des rencontres de la Société Internationale de Biomathématique présidée par le Dr Francis Collot. Quant à l'éponyme, originaire de Nancy, il me rappelle une longue amitié que j'entretenais avec Pierre-Louis Maubeuge, Nancéen également, Membre d'Honneur de la LISULF.

### ...La sorte de mathématiques...

...que cultive Cédric Villani, pluri-dimensionnelle, a peut-être des liens à reconnaître avec celle du Système du Québécois. Fig. 1.

À venir.

Fig. 1.

- 30 - - - - - O - - - - -

- - - - - O - - - - -

\*\*\*SF054 Votre cotisation 2016.

## **SF054\*\*\*Grande campagne de cotisations. LISULF.**

**L'ARC nous force à nous départir de nos actifs d'ici la fin de l'année 2016, sinon elle les confisque. Le résultat de l'opération est décrit**

**Tous ensemble, veuillez vous cotiser si ce n'est pas encore fait pour 2016.**

**Pour le français en science.**

**Pour la libération nationale.**

**Nous avons des chances de réussir.**

**LISULF**  
Ligue internationale des scientifiques pour l'usage de la langue française

Président Pierre Demers, physicien  
1200, rue Latour, Saint-Laurent Qc. H4L 4S4  
514-747-2308  
www.er.uqam.ca/nobel/c3410/quebecium.html  
courriel: c3410@er.uqam.ca

COTISATION ANNUELLE 25,00\$ ANNÉE : 20 \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Ville : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_ Cell : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_  
Chèque au nom de la LISULF

La LISULF a été créée comme corporation sans but lucratif en 1979 au Québec sur l'initiative de scientifiques et de citoyens du Québec, de France et de Belgique. Elle a l'entité juridique au Québec, en France et en Belgique. La LISULF recherche des adhérents scientifiques ou non qui veulent apporter leur appui moral et financier à son action. Pour adhérer et pour recevoir Science et Francophonie sur papier, communiquez à l'adresse donnée ci-haut.

**Ci-dessus adresse du site est incorrecte. L'adresse correcte est : <http://lisulf.quebec/lisulf.htm>,  
Et adresse courriel incorrecte. L'adresse correcte est : [pierre.demers@lisulf.quebec](mailto:pierre.demers@lisulf.quebec),**

Imprimez et employez ce formulaire ou encore, envoyez votre chèque 25\$ Can ou 25 Euros avec vos adresse, No de téléphone et adresse courriel ordre LISULF à 1200 Latour, St. Laurent Qc H4L 4S4 --- adresse courriel [Pierre.Demers@lisulf.quebec](mailto:Pierre.Demers@lisulf.quebec), Cotisation corporative 200\$ Can ou 200 Euros arrondissements, communes, municipalités, universités, écoles, institutions, membres corporatifs.  
Étudiant 10\$ Can ou 10 Euros.  
Don : illimité.  
Sincère mais trop pauvre? Quand même! 0\$ Can ou 0 Euro.

- 30 - -----O-----

-----O-----  
\*\*\*\*Depuis SF024, le 281XI2012, ici SF054 en X 2016.

## SF054\*\*\*\*La dette de l'Ontario envers le Québec, la LISULF a publié . Plusieurs auteurs et Pierre Demers.

Ouvrez le numéro.

Y chercher l'article ayant le nombre d'astérisques indiqué.

28XI2012 SF024

Ouvrez <http://lisulf.quebec/SF024.htm>

Cherchez \*\*\*\*\* \*\*

20III2013 SF026

Ouvrez <http://lisulf.quebec/SF026.htm>

Cherchez \*\*\*

17XI2013 SF028,

Ouvrez <http://lisulf.quebec/SF028.htm>

Cherchez \*\*

Cherchez \*\*\*

Cherchez \*\*\*\*\*

Cherchez \*\*\*\*\* \*

29I2014 SF032

Ouvrez <http://lisulf.quebec/SF032.htm>

Cherchez \*\*\*\*\* \*

15II2014 SF033,

Ouvrez <http://lisulf.quebec/SF033.htm>,

Ouvrez \*

Ouvrez \*\*

Ouvrez \*\*\*

Ouvrez\*\*\*\*\* \*\*\*\*\*

20III2014 SF034,

Ouvrez <http://lisulf.quebec/SF034.htm>,

Ouvrez \*\*

21VII2014 SF036,

Ouvrez <http://lisulf.quebec/SF036.htm>

Ouvrez \*\*\*\*\* \*\*\*\*\*

Ouvrez

22VIII2014 SF037

Ouvrez <http://lisulf.quebec/SF036>,

31VIII2014 <http://lisulf.quebec/SF038>

Ouvrez <http://lisulf.quebec/SF038.htm>

1XI2014 <http://lisulf.quebec/SF039>

Ouvrez <http://lisulf.quebec/SF036.htm>

28II2015 <http://lisulf.quebec/SF041>

Ouvrez <http://lisulf.quebec/SF036.htm>

1II2016 <http://lisulf.quebec/SF046>

Ouvrez <http://lisulf.quebec/SF036.htm>

20III2016 <http://lisulf.quebec/SF047>

Ouvrez <http://lisulf.quebec/SF036.htm>

10IV2016 <http://lisulf.quebec/SF048>

Ouvrez <http://lisulf.quebec/SF036.htm>

Ci-dessus à compléter. 21X2016.

- 30 - - - - - O - - - - -

- - - - - O - - - - -

**La dette de l'Ontario envers le Québec. Deux arbitrages déjà. Bisbille. Nécessité d'un 3e<sup>e</sup> arbitrage en 2016?**

# **SF054\*\*\*\*\*Contribution de Michel Stewart et critique de Louis Gill, commentaire de Richard Le Hir.**

**Michel Stewart, Louis Gill et Richard Le Hir.**

## **De Michel Stewart.**

NDLR. Voici la thèse de maîtrise de Michel Stewart, .

LE PARTAGE DE LA DETTE ET DES  
ACTIFS LE LA PROVINCS DU CASADA

1867-1910

MAI 1976

Il y a 40 ans. 0h 21X2016 chargement

Stewart Michel MA 1976.pdf

L'auteur décrit en grand détail la comptabilité d'un premier puis d'un deuxième arbitrage, arrêté en 1920. Il conclut à

la nécessité d'un troisième.

Il ne discute nullement de la plus-value acquise par l'écoulement du temps depuis 1841.

### De Louis Gill.

Louis Gill critique.

Ajout à mes commentaires parus dans SF052

Louis Gill

le 6 septembre 2016

Dans mes commentaires parus dans le numéro 052 de *Science et Francophonie* sur l'article de Pierre Demers intitulé « Cette dette, un aperçu chronologique sur 149 ans » paru dans le numéro 050 (pages 12-19) de la même revue, où il établit à 264 000 milliards de dollars le montant atteint en 2016 par une dette de l'Ontario envers le Québec qui aurait été de 6,1 millions de dollars en 1841 lors de l'Union du Haut et du Bas-Canada, j'ai soutenu que le montant de cette dette de l'Ontario envers le Québec était de 2,9 millions en 1867 et qu'il aurait atteint 4,2 milliards en 2016 si aucune portion n'en avait été remboursée et que les intérêts s'étaient accumulés au taux de 5 % pendant les 149 années qui séparent 1867 de 2016. J'ai également montré que si on supposait, comme le fait Pierre Demers, que cette dette avait pris naissance en 1841 plutôt qu'en 1867, elle atteindrait, selon les mêmes hypothèses, 14,8 milliards en 2016.

L'hypothèse sous-jacente à mes calculs, comme à ceux de Pierre Demers, est que la dette a effectivement continué à s'accumuler jusqu'à aujourd'hui. Or, ce n'est pas le cas. Dans un mémoire de maîtrise intitulé *Le partage de la dette et des actifs de la Province du Canada, 1867-1910*, présenté en 1976 à l'Université de Sherbrooke sous la direction de l'historien Marc Vallières, Michel Stewart a mis en évidence le fait qu'après l'entrée en vigueur de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, en 1867, et les longues et difficiles négociations qui en ont résulté quant au partage, entre l'Ontario et le Québec, de la partie de la dette accumulée au sein de l'Union excédant les 62,5 millions prévus à l'Article 112 de l'AANB, cette question a été définitivement réglée en 1873 lorsque le fédéral a décidé d'assumer entièrement cette dette excédentaire et de dédommager les autres provinces à l'aune de ce règlement.

Nonobstant ce que Michel Stewart désigne comme « l'injustice flagrante infligée au Québec » lors de ces négociations (page 140 de son mémoire) et son appel à la mise sur pied d'une nouvelle commission d'arbitrage « pour enfin classer toutes les questions encore en suspens » (page 144 de son mémoire), il semble clair que la question de la dette de l'Ontario envers le Québec a été réglée en 1873 par la reprise en main par le fédéral de la dette commune des deux provinces. Ce constat a également été formulé par Marc Vallières dans un article intitulé « Le gouvernement du Québec et les milieux financiers de 1867 à 1920 » (*L'Actualité économique*, vol. 59, n° 3, 1983, p. 534), qui renvoie au mémoire de Stewart, et par Ruth Dupré dans un article intitulé « Un siècle de finances publiques québécoises : 1867-1969 » (*L'Actualité économique*, vol. 64, n° 4, 1988, p. 572), qui renvoie à l'article de Vallières.

### De Richard Le Hir.

Richard Le Hir commente.

Monsieur Demers, bonjour,

Comme convenu, je vous soumetts ci-dessous mon commentaire :

Auteur d'un éditorial de Vigile le 31 juillet 2015 consacré au partage éventuel de la dette entre le gouvernement fédéral et un Québec devenu indépendant, et ministre de la Restructuration dans le gouvernement Parizeau chargé de produire une étude sur ce sujet en vue du référendum de 1995, j'ai suivi les discussions à ce sujet sur le site de la LISULF au cours des derniers mois. Si les positions exprimées par des historiens et des économistes sur l'extinction de la dette du Haut-Canada en 1841 concluent au règlement de cette affaire il y a très longtemps, je reste pour ma part sur mon appétit. Il manque aux analyses qui ont été faites un point de vue juridique éclairé. J'avais été surpris à la lecture du professeur Corbeil à l'origine de mon éditorial par la manière assez peu formelle avec laquelle cette affaire avait été réglée dans les années 1870, et l'empressement des protagonistes de l'époque à " tourner la page ", pour employer une

expression courante dans nos milieux politiques aujourd'hui. Le simple fait qu'un doute ait pu subsister sur l'extinction de cette dette est un signe de l'ambiguïté des conditions dans lesquelles un règlement est prétendument intervenu. Normalement, lorsque deux parties règlent entre elles une dette, des documents juridiques sont produits attestant du fait. Dans le cas de cette dette du Haut-Canada envers le Bas-Canada, peu de traces documentaires sinon des comptes rendus de débats publics qui peuvent à la rigueur constituer une preuve de l'intention des parties, mais point d'actes au sens juridique du terme, comme le seraient une quittance ou un décret de chacun des trois gouvernement impliqués, le gouvernement fédéral, et ceux de l'Ontario et du Québec. Il faudrait donc, pour régler cette affaire définitivement, qu'un juriste spécialisé en droit constitutionnel et dans l'étude des archives se penche sur la question et aille au fond des choses.

Richard Le Hir

- 30 - - - - - O - - - - -

- - - - - O - - - - -

PV.

# **PV\*\*\*\*\* \* Réunion du mercredi 31 août 2016. René-Marcel Sauvé.**

.

LISULF

Procès-verbal de la réunion du 31 Août 2016

3. Affaires bancaires. La LISULF va accorder à André Lépine le droit d'accès et de signature de ses affaires bancaires.

Présents

Pierre Demers

Hélène Trudeau

André Lépine

Yvan Morin

Jacqueline Blanchard

René Marcel Sauvé

La réunion est ouverte à 1445h.

1. Lecture et adoption du PV du 30 mai 2016. Pierre Demers fait remarquer que le Gouvernement du Canada a aidé l'Agence franco-manitobaine à appuyer le droit pour la langue française. La même Agence de Revenu du Canada a refusé d'appuyer la LISULF sous prétexte que ce serait politique.

2. Rapport financier du trésorier. André Lépine stipule qu'il manque encore des données avant de pouvoir soumettre ce rapport. Sur la possibilité de recevoir ce rapport financier, tout dépend de la disponibilité des données manquantes.

3. Affaires bancaires. La LISULF va accorder à André Lépine le droit d'accès et de signature de ses affaires bancaires.

4. Révocation du statut d'organisme de bienfaisance pour la LISULF. Il faudra consulter un avocat à cet effet. Les tarifs se chiffrent à \$200. l'heure.

5. La LISULF ne va pas en appel sur cette question statutaire mais rien ne nous empêche de protester contre quoi que ce soit.

6. Notre président aura bientôt 102 ans. IL faudra le fêter. La candidature de Pierre Demers a été soumise pour le prix Georges-Henri Lapalme. (refusée). Il y a aussi le prix Paul Émile Borduas. La question : où et quand auront lieu ces célébrations.

7. Fin de la réunion à 15h.

Addition. 10XI2016. Reçus de CJN et de FLF.

## PV\*\*\*\*\* \* Dons de la LISULF. CJN, FLF .

Le 6 nov. 2016 à 22:09, Thierry Leroux-Demers <[lerouxdemers@gmail.com](mailto:lerouxdemers@gmail.com)> a écrit :

Cher papa,

Pour procéder aux dons, il y eut trois étapes:

- Prévenir le FLF et les CJN qu'ils devront signer un document attestant des dons en plus de produire des RPFI
- Aller à la Caisse et faire émettre des traites bancaires à leur bénéfice.
- o Il faut que le montant total des traites, moins les frais bancaires associés, amènent le compte à 0. Sinon, il faudra aussi envoyer un chèque à l'ARC pour ce qui restera. Donc il est préférable d'aller sur place pour nous assurer d'arriver à 0.
- o Tout-de-suite après, il faut faire un petit dépôt pour couvrir les frais mensuels des quelques mois à venir.
- Aller porter les traites et obtenir les reçus et signature nécessaires.

Je ne recommande pas de procéder par la poste ni par des chèques ordinaires car les délais qui s'ensuivraient pourraient nous faire dépasser la fin de l'année.

**JE PROPOSE QUE TOI ET MOI ALLIONS À LA CAISSE MERCREDI 9 NOVEMBRE VERS 13H.  
D'ACCORD?**

Si c'est d'accord, je vais contacter CJN et FLF demain lundi et prendre rendez-vous avec eux mercredi en fin de journée ou jeudi matin. Je pourrais alors te faire signer le rapport fiscal vendredi ou samedi pour le mettre à la poste.



### REÇU OFFICIEL DE DON DE CHARITÉ

**LES CERCLES DES JEUNES NATURALISTES (C.J.N.)**

4101, Sherbrooke Est  
Montréal (Québec) H1X 2B2  
Tél. : (514) 252-3023 / Téléc. : (514) 254-8744  
cjn@cam.org

Organisme de loisir scientifique au service de la jeunesse depuis 1931.

Organisme sans but lucratif de charité reconnu en vertu de la loi de l'impôt sur le revenu.  
Numéro d'enregistrement Revenu Canada: 103086104RR0001

Date: 9 NOV 2016

Numéro de reçu: 2016-09-11

Reçu de: LISULF.

Adresse: 1200 LATOUR, VILLE-SI-LAURENT, QC  
H4L 4S4 Code postal: H4L 4S4

La somme de DOUZE-MILLE-HUIT-CENT-TRENTE-TROIS<sup>33</sup> 100\$  
pour don de charité aux Cercles des Jeunes Naturalistes.

Reçu 12 833.94 \$ par André-Sauvé

ANNEXER CE REÇU À VOTRE DÉCLARATION D'IMPÔT FÉDÉRAL

TRAITE UNIVERSELLE EN DOLLARS CANADIENS  
WORLDWIDE CANADIAN DOLLARS DRAFT

352877992

Caisse Populaire Saint-Laurent  
Transit : 815-30202

DATE **2016 11 09**

A/M M/M J/D

PAYEZ /  
PAY

**\*\* Non négociable \*\* Non-negotiable \*\***

A  
L'ORDRE  
DE /  
TO THE  
ORDER  
OF

LES CERCLES DES JEUNES NATURALISTES

ACHETEUR - BUYER : LISULF INC.  
1200 RUE LATOUR  
SAINT-LAURENT QC H4L 4S4  
FOLIO : 290528

IMPORTANT : Pour vous protéger en cas de perte, conservez cette copie pour vos dossiers VOIR AU VERSO  
For your protection in case of loss, save this copy as your record SEE BACK

VEUTE - SALE		
MONTANT CAD AUGMENT	TAUX CAD CHARGÉ	TOTAL CDD
*****12,833.93\$	*****7.50\$	*****12,841.43\$

MEMBRE - MEMBER

Thierry

PV.

# PV\*\*\*\*\* \* Réunion du mercredi 31 août 2016. René-Marcel Sauvé.

Note post-réunion. Ajout de Hélène Trudeau.

«Pierre Demers propose et appuie, « Qu'André Lépine soit autorisé signer au nom de la LISULF tous effets bancaires de la LISULF. Si Pierre Demers souhaite fixer une limite monétaire par effet bancaire, il devra ajouter une mention à cet effet dans ce texte et la soumettre dans l'opération suivante ci-dessous.

Pour faire suite à ce présent message, il faudra trois appuis en ce sens, qui furent donnés par MM Demers, Sauvé et Lépine.

JRMS, secrétaire

**PV**

LISULF

Procès verbal de la réunion du 30 mai 2016,

Présents

Pierre Demers

Yves Saint-Denis

André Lépine

Yvan Morin

René Marcel Sauvé, secrétaire

1. Lecture du procès-verbal de la réunion du 14 septembre 2015. Proposé par Yves Saint-Denis et André Lépine que le pv soit adopté. Adopté
2. Domination de l'Agence de Revenu du Canada. Document référence.
3. Explication de la dette de l'Ontario envers le Québec. Document référence.
4. Nomination d'Yvan Morin, mathématicien et philosophe , sur le Comité de la LISULF. Proposé par Yves Saint-Denis. Secondé par Pierre Demers. Adopté à l'unanimité..
5. Adoption des items du document référence de l'Agence du Revenu du Canada.
6. Discussion sur l'Agence du Revenu du Canada.
7. Proposé par Yves Saint-Denis et André Lépine que la réunion soit close.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

LA RÉUNION EST CLOSE À 1500H.

RENÉ MARCEL SAUVÉ SECRÉTAIRE

NDLR. JOËL DEMERS ÉTAIT CONVOQUÉ MAIS N'A PAS PU SE RENDRE. IL DEVAIT MOURIR À SON DOMICILE VERS 8 H. DU MATIN LE MARDI 31 MAI 2016,

**RévocationPV.****PV\*\*\*\*\* \* Dons de la LISULF. CJN, FLF.**

Révocation par l'ARC du statut d'OBE de la LISULF